

Date de dépôt: 28 novembre 2005

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) M 662-A** Motion de M^{me} et MM. Philippe Joye, Anne Chevalley, Hervé Burdet et Jacques Torrent concernant les économies réalisées par l'Etat
- b) M 667-A** Motion de M. Nicolas Brunschwig et M^{me} Martine Brunschwig Graf concernant l'Etat optimal
- c) M 669-A** Motion de M^{mes} et MM. André November, Gabrielle Maulini-Dreyfus, Robert Cramer, Fabienne Bugnon, Jacques-André Schneider, Sylvia Leuenberger, Catherine Rapp-Jotterand, Max Schneider, Vesca Olsommer, Alain Vaissade, Andreas Saurer, Guy Loutan et Yves Meylan concernant les priorités dans les économies réalisées par l'Etat
- d) Q 3549-A** Question écrite de M. Pierre Kunz concernant les comptes de l'Etat et l'audit actuellement en cours au sein de l'administration publique

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du 22 juin 1990 au matin, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, dans l'ordre chronologique qui suit, trois motions ainsi conçues :

M 662

LE GRAND CONSEIL,

considérant

- que le Conseil d'Etat doit être soutenu dans ses efforts d'économies ;*
- qu'il est de son ressort de décider de la ventilation de ces économies puisqu'elles représentent un petit pourcentage du tout et qu'elles ne modifient pas les orientations fondamentales du budget ;*
- le rôle que doit jouer la commission de contrôle de gestion dans le cadre de la recherche des possibilités d'amélioration du fonctionnement des appareils de l'Etat,*

invite le Conseil d'Etat

- à persévérer dans tous ses efforts d'économie, notamment en ce qui concerne le budget 1991 ;*
- à équilibrer autant que faire se peut la répartition des économies entre les différents départements ;*
- à revoir les compétences, les droits et obligations de la commission de contrôle de gestion pour lui conférer une plus grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif, entre autres en ce qui concerne l'attribution des mandats et la communication de ses rapports ;*
- à faire appel à des experts en organisation pour procéder dans chaque département à une étude approfondie de leur fonctionnement en regard de leurs coûts respectif.*

M 669*LE GRAND CONSEIL,**considérant*

- que les objectifs et les priorités doivent guider le Conseil d'Etat lors de l'établissement du budget annuel ;*
- que le manque de priorités a contribué au déséquilibre des finances publiques ;*
- que certaines économies sont devenues inéluctables pour rétablir l'équilibre financier du canton ;*
- que la commission de contrôle de gestion doit jouer un rôle actif en vue de proposer des améliorations de la gestion des services de l'Etat,*
invite le Conseil d'Etat
- à définir les priorités permettant la répartition des dépenses entre diverses activités et entre divers départements ;*
- à faire appel à l'initiative des collaborateurs de l'administration pour procéder dans chaque département à une étude approfondie des possibilités d'amélioration de leur fonctionnement conformément aux objectifs fixés préalablement ;*
- à revoir le statut de la commission de contrôle de gestion de sorte qu'elle puisse fonctionner comme une Cour des comptes.*

M 667**LE GRAND CONSEIL,**

considérant :

- que le budget 1990 présentait, avant d'être révisé, un déficit de l'ordre de 250 millions de francs ;*
- que l'Etat aura à assumer des tâches et des dépenses plus lourdes dans certains domaines prioritaires (logement, personnes âgées, notamment) ;*
- que la charge fiscale supportée par les contribuables du canton de Genève se situe à un niveau élevé qui ne doit pas être dépassé ;*
- que les activités de l'Etat doivent être aussi efficaces que possible compte tenu des contraintes budgétaires ;*
- que de telles études et réalisations ont été conduites au sein des collectivités publiques en Suisse et à l'étranger,*

invite le Conseil d'Etat

à charger un ou plusieurs organismes privés et indépendants d'analyser le fonctionnement de tous les départements de l'administration cantonale, de déterminer les coûts engendrés par leurs activités et de faire, le cas échéant, les recommandations et propositions nécessaires afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle des deniers publics.

Q 3549

Il m'apparaît que la méthode utilisée depuis quelques années par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil consistant à activer certaines dépenses manifestement liées au fonctionnement de l'Etat est trompeuse et injuste. Trompeuse parce qu'elle donne au citoyen un image inexacte, trop favorable, du compte de fonctionnement. Injuste parce qu'elle reporte sur nos successeurs la charge de certaines dépenses du fonctionnement actuel de l'Etat.

Depuis plusieurs années déjà, les dépenses liées aux occupations temporaires sont comptabilisées ainsi. Et le bonus à la restauration voté par le Grand Conseil récemment sera traité de la même manière malgré son caractère évident de simple subvention.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que dans le secteur privé aucun organe de révision n'accepterait qu'une entreprise agisse selon un tel modèle.

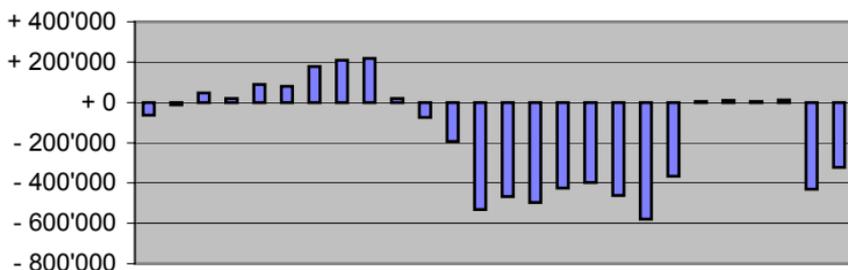
Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soumettre ses méthodes comptables à l'audit exigé par le peuple et notamment le cas faisant l'objet de ces lignes.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le contexte

Les trois motions ont été déposées par leurs auteurs en juin 1990, dans la perspective du débat sur l'approbation des comptes 1989 (déficit du compte de fonctionnement de 74 millions de F) et du budget 1991 qui s'annonçait difficile (l'exercice présentera, en définitive, un déficit du compte de fonctionnement de 531 millions de F). Après des années favorables dans les années 80, les finances cantonales étaient entrées dans une période de difficultés. Quelques années plus tard, au tournant du siècle, elles retrouveront tout juste l'équilibre pour retomber dans les difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

**Résultat du compte de fonctionnement
1979 - 2004**



Les motions 662 et 669 sont très similaires dans leur objet et leur structure, il s'agissait, notamment, pour les auteurs de la seconde de proposer une alternative à la motion 667, émanant des partis de l'Entente. Les motions 662 et 669 ont donc été jointes en un même point de l'ordre du jour et, après le rejet d'une proposition socialiste de renvoyer les deux motions à la Commission des finances, le Grand Conseil les a adoptées toutes les deux et renvoyées au Conseil d'Etat.

Si l'appel à « des experts en organisation pour procéder dans chaque département à une étude approfondie de leur fonctionnement en regard de leurs coûts respectifs » n'est qu'un des volets de la motion 662, c'est en revanche l'unique objet de la motion 667, qui invite le Conseil d'Etat, dans une formulation plus complète, à: « charger un ou plusieurs organismes privés et indépendants d'analyser le fonctionnement de tous les départements de l'administration cantonale, de déterminer les coûts engendrés par leurs

activités et de faire, le cas échéant, les recommandations et propositions nécessaires afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle des deniers publics ». La motion 669, quant à elle, suggère de faire appel à l'initiative des collaborateurs pour améliorer le fonctionnement des départements. Il se justifie, ces trois motions visant une plus grande efficacité de l'Etat, de les joindre en un même rapport.

La maîtrise des finances publiques

L'évolution des charges et des revenus est au fond la résultante de quatre paramètres auxquels font référence les trois motions :

la qualité de la gestion,
les décisions politiques,
l'évolution conjoncturelle,
l'évolution démographique.

Lorsque l'on parle d'économies, de les répartir équitablement entre les départements, c'est à la maîtrise de la gestion qu'il est fait allusion. Lorsque l'on évoque les objectifs et les priorités, c'est aux décisions politiques prises, selon leurs compétences respectives, par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat que l'on pense. Quand on fait allusion à l'alourdissement prévisible de certaines tâches ou au niveau de la charge fiscale, c'est aux décisions politiques à prendre en fonction de l'évolution démographique et de l'évolution conjoncturelle que l'on se réfère.

Au chapitre des moyens, si les motions 662 et 669 évoquent toutes deux une extension du rôle de ce qu'était alors la commission de contrôle de gestion, la motion 669 préconise pour le surplus une démarche d'analyse interne, par les collaborateurs de la fonction publique eux-mêmes, des possibilités d'amélioration de leur fonctionnement, tandis que la motion 662 et, plus encore, la motion 667 invitent le Conseil d'Etat à faire appel à des experts ou organismes privés et indépendants. Par delà les différences de vocabulaire, les termes de référence d'une telle analyse paraissent bien les mêmes dans les trois motions : comparer les objectifs fixés, les résultats atteints et les coûts encourus en vue d'en tirer des éléments de décision pour l'ensemble de l'activité de l'Etat.

Ce qui a changé

Depuis le vote de ces motions, le cadre institutionnel a été largement transformé :

- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève a été adoptée le 7 octobre 1993,
- la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, le 19 janvier 1995 ;
- la commission (extraparlamentaire) de contrôle de gestion a fait place à un nouveau dispositif, avec d'une part l'Inspection cantonale des finances et d'autre part la Commission d'évaluation des politiques publiques, qui sont deux organismes indépendants ;
- et une commission (parlementaire) de contrôle de gestion a été créée en 1999.

Par ailleurs, en novembre de cette année, le projet de création d'une Cour des Comptes sera soumis au vote populaire après son acceptation par le Grand Conseil ce printemps.

En outre, le Grand Conseil a décidé le 20 mai 2005 de soumettre les comptes de l'Etat aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS en anglais) à partir de 2008. De ce fait, et avec la mise en place de la CFI (Comptabilité financière intégrée), la qualité et la fiabilité de l'information financière publiée par l'Etat de Genève seront grandement améliorées. En particulier, et ceci répond à la question 3549, les modalités de l'activation de certaines dépenses liées au fonctionnement de l'Etat répondront aux directives élaborées dans le cadre des normes IPSAS.

Si le Conseil d'Etat n'a, comme il en avait d'emblée informé les députés, pas donné suite à la démarche d'analyse systématique préconisée, sous une forme ou une autre, par les trois motions, la demande d'un « audit général de l'Etat » a cependant été reprise par une initiative populaire lancée par le comité « Halte aux déficits ». Soumise au peuple, elle a été approuvée le 25 juin 1995 et a donné lieu à un mandat confié à la société Arthur Andersen.

Le rapport d'audit a été présenté au Conseil d'Etat le 30 septembre 1996. Il se composait de deux parties :

- *Partie I : approche et analyse*, qui contenait des analyses détaillées et des recommandations dans 49 domaines d'action de l'Etat et
- *Partie II : plan d'action*, qui portait sur la modernisation du fonctionnement de l'Etat.

Sur la base de ce rapport et des 49 pistes, le Conseil d'Etat a lancé environ 200 projets de réforme dans tous les secteurs d'activité de l'Etat ;

certains ont été abandonnés, certains ont déjà abouti et d'autres sont toujours en cours de réalisation. Les actions ont été pour certaines de nature sectorielle (réorganisation de services notamment), pour d'autres de nature transversale (création et développement de la notion de guichet universel pour les prestations de l'administration), pour d'autres encore de nature stratégique (développement des systèmes d'information transversaux, introduction du cash pooling, démarrage du projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions, expérience NPM, professionnalisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat).

A ce sujet, le Conseil d'Etat a transmis en 1997 deux rapports au Grand Conseil, le RD 272 *La réforme de l'Etat de Genève. Un nouveau dialogue entre l'Etat et le citoyen* et le RD 288 *La réforme de l'Etat de Genève. La réforme en marche*. Les actions initiées ont fait l'objet d'un suivi qui peut être consulté sur le site de l'Etat consacré à la réforme de l'Etat (www.geneve.ch/reforme/)

Parmi ces projets figuraient notamment l'expérience de gestion NPM conduite dans 7 services de l'administration entre 1997 et 2000 (qui a fait l'objet d'une évaluation par l'inspection cantonale des finances en 2001) et la mise en place de la comptabilité financière intégrée (loi votée en 2000).

Les économies prévues étaient fondées, pour l'essentiel, sur le concept de « non dépenses » futures induites par les efforts de rationalisation. En l'absence d'outils comptables adéquats, on peut cependant estimer que la modernisation et la centralisation de la politique d'achats, la création du Centre des technologies de l'information et la rationalisation des processus informatiques qui en a résulté, la professionnalisation de la gestion de la trésorerie ou encore celle de la gestion des projets de construction ont évité des dépenses importantes.

Le projet GE-Pilote

Le projet GE-Pilote, par ses objectifs et sa démarche, constitue une actualisation de la réponse apportée aux conclusions de l'audit d'Arthur Andersen et aux positions prises par le Conseil d'Etat par rapport à ces conclusions. Sa finalité est d'analyser l'ensemble des prestations de l'Etat et de mettre en place les outils nécessaires pour en faire un processus permanent et naturel à la prise de décisions politiques.

Ainsi, à l'initiative du Conseil d'Etat, et avec l'appui du Grand Conseil qui l'a manifesté par la résolution 488 adoptée le 13 mai 2004, une démarche globale a démarré le 1^{er} septembre 2004, sous la forme du projet GE-Pilote. Il s'agit d'une démarche de longue haleine qui poursuit quatre objectifs :

1. Créer des nouveaux instruments de pilotage

Afin de mieux définir et adapter les orientations stratégiques de l'action publique, l'Etat doit se doter d'instruments de pilotage adéquats. Ces instruments sont le budget annuel par prestations, le plan financier quadriennal par prestations et le programme de législation.

2. Clarifier les rapports entre l'orientation politique, la direction stratégique et la gestion opérationnelle

Les limites des champs de compétences respectifs du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration ne sont pas toujours clairement définis et rigoureusement observés. Des outils de pilotage adéquats et des règles de fonctionnement plus claires permettront à chacun d'être plus efficace dans son domaine d'attribution.

3. Mettre en place une gestion par objectifs orientée sur la performance

La gestion par objectifs sera introduite à tous les niveaux de l'administration et de l'exécutif. Trois catégories d'objectifs figureront dans les nouveaux instruments de pilotage de l'Etat afin de mesurer la performance de l'action publique :

- des objectifs d'efficacité qui énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'Etat pour le citoyen et la collectivité en terme de modification de la réalité économique, sociale, environnementale, culturelle et sanitaire.
- des objectifs de qualité de service qui énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur.
- des objectifs d'efficience qui expriment l'optimisation attendue dans l'utilisation des moyens employés pour concevoir et délivrer les prestations au public.

4. Opérer un examen stratégique des prestations de l'Etat

La mise en visibilité des résultats de l'activité administrative, soit la délivrance des prestations publiques, doit permettre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'évaluer chacune des prestations de l'Etat afin d'assurer, sur des bases durables, l'équilibre des finances cantonales.

La démarche GE-Pilote est conduite essentiellement en interne, en limitant le recours à des experts extérieurs aux cas où cela se justifie vraiment. Pour aboutir, elle nécessite un important engagement tant des autorités politiques, Grand Conseil et Conseil d'Etat, que des services de l'administration et des collaborateurs de la fonction publique. Tous ont à y gagner de meilleurs moyens d'exercer le rôle que la collectivité leur confie, chacun à son niveau.

Cela ne veut nullement dire que cela sera aisé. L'analyse stratégique des prestations publiques, en particulier, ne saurait être un exercice technocratique se substituant au débat politique : bien au contraire, elle est destinée à fournir aux autorités des éléments de décisions qui feront appel au sens de la responsabilité des élus mais aussi, en définitive, du peuple souverain à l'égard des générations futures. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 novembre 2005, a entériné le plan de réalisation de ce processus, en particulier, le calendrier qui a été déterminé en fonction des décisions prises.

Enfin et à titre d'exemples, les tableaux qui figurent en annexe, actualisent un certain nombre d'actions en cours et permettent de faire le lien entre ce qu'il a été convenu d'appeler jusqu'ici la « réforme de l'Etat » et le projet GE-Pilote.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf

Tableaux sur les réformes entreprises et en cours

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
Outil de décision politique	GE-Pilote Définition et évaluation des prestations Mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour les prestations fournies Mise en place d'un budget par prestations	Le projet comporte 3 étapes : 2004-2005 : mise en place des outils d'évaluation et premières déterminations des prestations; 2005-2007 : analyse complète des prestations, dotation des indicateurs correspondants; 2007-2009 : mise au point du budget et de la planification financière par prestations.	Les gains d'efficacité à atteindre sont de deux natures : . gains issus de décisions politiques prises sur la base d'une connaissance de l'ensemble des prestations et de leur évaluation (évaluation stratégique des prestations) ; . gains issus de la gestion des prestations et des services grâce aux indicateurs mis en place.

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
<p>Système d'information et de gestion</p> <p>Comptabilité Financière Intégrée (CFI) : Introduction d'un système comptable unifié et permettant l'élaboration d'une comptabilité analytique</p>	<p>Outils uniques pour l'ensemble des départements</p> <p>Décentralisation des outils de gestion</p> <p>Support aux utilisateurs</p> <p>Participation au développement de projets transversaux et d'intégration d'applications métiers</p>	<p>Le projet sera achevé fin 2005 avec l'extension de la CFI à tous les départements.</p> <p>2006 : décentralisation dans les départements et utilisation de la CFI pour les budgets et les comptes de l'Etat.</p> <p>Entrée en fonction du Centre de Compétences CFI (CCCCFI).</p> <p>2006</p>	<p>Ce projet a exigé l'engagement des compétences de tous les départements et services concernés.</p> <p>Développer le transfert de compétences avec les services financiers et entités transversales.</p> <p>Assurer l'accessibilité optimale du système CFI et le support aux utilisateurs , garantir la maintenance évolutive des fonctionnalités.</p> <p>Participation au développement de nouveaux projets transversaux à composantes financières (Refonte AFC, SIRH, IPSAS, GE-Pilote) ;</p> <p>La CFI est un outil indispensable pour la réalisation de GE-Pilote.</p>

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
Modernisation de la gestion des RH	<p data-bbox="262 155 456 294">Mise en place du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH)</p> <p data-bbox="262 700 484 783">MODSEF : nouveau système d'évaluation des fonctions</p> <p data-bbox="262 1125 482 1290">Réorientation de l'offre de formation de l'Etat à ses collaborateurs pour renforcer les métiers et les qualifications</p>	<p data-bbox="508 155 733 464">Le projet a été réorienté en 2003-2004 pour correspondre aux exigences d'une gestion de projet plus adaptée. Cette période a été consacrée notamment à définir les processus avec les responsables des RH.</p> <p data-bbox="508 475 712 558">Le module « paies » est prévu pour le 1^{er} janvier 2007 ;</p> <p data-bbox="508 569 712 652">Les modules de gestion RH suivront d'ici fin 2009</p> <p data-bbox="508 700 733 1004">Projet en cours : juin 2003 : le CE décide de lier l'évaluation des fonctions et la modernisation de la politique salariale ; mai 2005 : dépôt au GC du rapport CE sur MODSEF ;</p> <p data-bbox="508 1030 712 1113">juin 2005 : rapport complémentaire sur les indemnités.</p> <p data-bbox="508 1125 733 1263">Projet en cours de démarrage et pris en charge par la nouvelle direction du Centre de formation.</p>	<p data-bbox="757 155 982 237">Un nouveau chef de projet a été désigné en 2005 ;</p> <p data-bbox="757 475 964 558">Mise en place d'un plan de secours pour la gestion des paies.</p> <p data-bbox="757 700 982 964">Prochaines étapes : . concertation avec les associations du personnel sur les divergences apparues sur les objectifs, la nature et le déroulement du projet initié en 1999.</p> <p data-bbox="757 1125 982 1372">Travail en profondeur qui permettra de mieux orienter les prestations offertes en fonction des projets menés par l'Etat de Genève. GE-Pilote dispose déjà de ses modules de formation.</p>

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
<p>Méthodes et outils de gestion financiers, comptables, budgétaires</p> <p>Mise en place d'indicateurs et de nouveaux modes de gestion</p>	<p>Optimisation de la gestion de la dette</p>	<p>Dès 2003 : indicateurs fixant les objectifs en matière d'emprunts, de risques, de durée des emprunts.</p>	<p>Des gains financiers se dégagent aussi bien de la gestion de la dette que de la mise en commun de la gestion des ressources financières initiée par le cash pooling.</p>
	<p>Suivi de la trésorerie</p>	<p>Dès 2004 : indicateurs permettant le suivi de la trésorerie.</p>	
	<p>Concentration des moyens financiers pour rentabiliser la gestion</p>	<p>Dès 2005 : introduction progressive du « cash pooling », opération à étendre sur 2 ou 3 ans.</p>	
	<p>Caisse centralisée</p>	<p>Dès 2006, en fonction de l'adoption d'un projet de loi.</p>	<p>Deuxième étape pour optimiser la gestion des liquidités, en renforçant la vision prévisionnelle avec mise en œuvre d'une plate-forme spécifique.</p>
	<p>Gestion des débiteurs</p>	<p>Dès 2004-2005, avec CFI, contrôle systématique des opérations de facturation et de recouvrement.</p> <p>Des améliorations notables ont déjà été apportées dans la gestion des débiteurs, notamment au SCARPA (DIP), à l'AFC et au DAM.</p>	<p>Une analyse d'efficacité devra être conduite sur la base des premières expériences CFI afin de déterminer si des mesures ultérieures doivent être prises (gestion centralisée des débiteurs, externalisation partielle du contentieux, etc.).</p>

Centre de recouvrement	En 2006 première étape, ensuite pour centraliser la gestion et le recouvrement des créances pour l'ensemble de l'administration.	Une évaluation sera faite du coût et du bénéfice réalisés en termes de francs et d'utilisation des ressources.
Evaluation des actifs de l'Etat	Rapport remis au printemps 2005 ; le CE s'est prononcé en octobre 2005 sur la méthode de comptabilisation.	Cette première étape est essentielle pour l'application des normes ; elle nécessitera des décisions avec des conséquences sur le bilan de l'Etat.
Gestion des chantiers de l'Etat	1998 : nouvelle méthode de calcul des coûts (codes de frais par éléments – CFE). La méthode CAN (catalogue des articles normalisés) est utilisée pour le génie civil.	

Expérience de Nouvelle Gestion Publique (NPM) évaluée ; mise en route du projet GE-Pilote au 1.09.04	L'expérience NPM évaluée par l'ICF en 2001 a permis de tirer des enseignements utiles pour la mise en place généralisée d'indicateurs pour la gestion des services et institutions subventionnées (GE-Pilote).	La mise en place d'indicateurs simples, validés par les services, est indispensable. La réussite de la démarche dépend de la qualité des indicateurs, qui ne doivent pas constituer des contraintes administratives inutiles.
Introduction des normes IPSAS	PL sur les normes IPSAS adopté par le GC en mai 2005 (L 8932) ; les normes seront introduites au 1.01.2008.	Un Centre de compétences IPSAS (CCIPSAS) a été créé ; les premières directives ont été soumises à une première appréciation du CE en août 2005. Le CE a soutenu la démarche et les grandes orientations proposées par le centre de compétences IPSAS.

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
Simplification des procédures et des démarches pour les citoyens	Création du guichet universel avec simplification des procédures	<p>17 procédures simplifiées sont offertes au public.</p> <p>Etape suivante : développement de l'administration en ligne.</p>	<p>Une enquête de satisfaction conduite par la Chancellerie montre l'intérêt de poursuivre la démarche.</p> <p>Le développement de l'administration « interactive » devrait constituer la réponse complémentaire aux efforts déjà entrepris ; les questions à résoudre portent sur la sécurité à garantir et l'usage de la signature électronique.</p>
	Mise au point de CD-ROM pour les déclarations fiscales	<p>Actuellement, 50% des contribuables personnes physiques utilisent le CD-ROM GE-Tax pour remplir leur déclaration.</p> <p>Le CD-ROM pour l'impôt à la source a été introduit en 2004 et remporte le succès attendu.</p> <p>Le CD-ROM pour l'imposition des personnes morales sera distribué avec la nouvelle déclaration pour la période fiscale 2006.</p>	<p>Une prochaine étape simplifiera la déclaration fiscale, ce qui suppose aussi la simplification de la législation fiscale.</p> <p>L'étape ultime interviendra avec la déclaration en ligne (pour les questions à résoudre, voir ci-dessus).</p>

Introduction du Revenu Déterminant Unifié (RDU) pour les prestations sociales ; fixation d'une base et d'un système unique pour l'octroi des prestations	Loi RDU adoptée par le GC en mai 2005 ; PL présentant un crédit d'étude informatique soumis au CE en été 2005. Plan de travail prévoyant l'introduction du RDU au 1.1.09.	Le RDU vise à la fois à simplifier les démarches pour le citoyen, mais aussi à améliorer l'équité et le contrôle dans la distribution des prestations.
Autres démarches	Les départements introduisent progressivement des formulaires et certains services en ligne.	Le site de l'Etat (sous guichet universel) recense de façon fonctionnelle toutes les prestations disponibles.

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
Synergie Etat-Communes	Répartition des tâches et péréquation financière	<p>Le CE, l'ACG, la VdG se sont mis d'accord pour ouvrir les travaux sur la péréquation financière (selon modèle RPT fédérale) et sur une répartition des tâches et compétences fondée sur des critères précis (proximité, efficacité, subsidiarité, efficacité, égalité de traitement).</p> <p>2 groupes de travail ont été créés (DF – DIAE – ACG – VdG), dont les travaux portent sur 2005 - 2006.</p> <p>novembre 2005 : présentation aux Magistrats du Canton et des Communes des pistes dégagées, avec méthodologie et arbre de décision.</p>	Les principes de la nouvelle péréquation financière adoptée par le peuple en novembre 2004 devraient faciliter ces travaux, d'autant plus que des tâches préliminaires avaient déjà été accomplies.

Objectif	Mesures	Etat des travaux	Observations
Réorganisations sectorielles	<p>Voir : www.geneve.ch/reforme/</p>	Les réorganisations sectorielles constituent une exigence permanente en fonction des besoins d'efficacité.	Le site Internet recense les opérations déjà conduites.